

Privilège—M. Kaplan

M. Pinard: Madame le Président, le projet de loi dont parle mon honorable collègue est actuellement à l'étude au cabinet. Lorsqu'il aura reçu son approbation finale, il sera présenté en temps voulu. Quant à savoir si cela se fera au cours de la session actuelle ou avant la fin juin, je regrette de dire que je ne suis pas en mesure de le confirmer ou de le nier pour le moment. Je puis dire au député qu'il a été confiant, poli et optimiste dans le passé et qu'il n'y a aucune raison pour qu'il change d'attitude.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le lundi 8 juin, comme en fait foi la page 10350 du Hansard, j'ai posé une question au président du Conseil privé au sujet des intentions du gouvernement quant au bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz. Il m'a répondu qu'il serait en mesure de me donner une réponse plus précise jeudi.

Comme nous sommes jeudi, le ministre pourrait-il répondre à ma question? En fait, je demandais au gouvernement de ne pas faire débattre le bill C-48 à la Chambre au cours de la session actuelle. Il est actuellement à l'étude au comité, et des habitants du Nord, plus précisément des autochtones, ont exprimé le désir de disposer d'une période plus longue pour exposer leurs vues. Le ministre est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de faire débattre ce bill au cours de la session actuelle, mais d'attendre plutôt à l'automne?

M. Pinard: Non, madame le Président, je ne suis pas en mesure de donner cette assurance au député. Je me suis toutefois laissé dire que le ministre responsable de l'énergie était en pourparlers avec les critiques des deux partis d'opposition en matière d'énergie en vue d'arriver à un accommodement à propos de l'étape du bill en comité. Je devrai naturellement attendre le résultat des négociations avant de pouvoir dire ce qu'on fera du bill. Je préfère attendre de connaître le résultat des négociations entre le ministre, le député lui-même et le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), avant d'annoncer si le comité fera rapport du bill avant la fin de juin ou avant l'ajournement de l'été, ou si nous l'examinerons en troisième lecture ou à l'étape du rapport, comme le demande le député. Je serai alors mieux à même de donner au ministre des renseignements précis au sujet du bill. Mais je préfère pour l'heure laisser cette question au ministre compétent en matière d'énergie, qui s'efforce actuellement d'en arriver à une entente quelconque pour mettre le bill aux voix.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KAPLAN—LA MOTION PRÉSENTÉE PAR M. FRIESEN AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'invoque le Règlement à l'égard d'une motion qu'a présentée le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Dans l'exposé de cette motion, on m'attribue des déclarations que je n'ai pas faites, et je veux mettre les choses au point.

Le député a en effet laissé entendre que j'avais menacé de réduire de 3,000 hommes l'effectif de la GRC si celle-ci se syndiquait . . .

M. Elzinga: Il n'a jamais parlé de syndicat.

M. Kaplan: Le député m'a demandé si j'avais consulté les procureurs généraux des provinces à ce sujet. En fait, je n'ai jamais menacé de réduire de 3,000 hommes l'effectif de la GRC.

Des voix: Règlement!

M. Kaplan: Tout ce que j'ai dit, c'est que si la GRC se syndiquait, son mandat serait réexaminé.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le ministre n'a pas de question de privilège. Il essaie manifestement de rétablir les faits, mais il a d'autres moyens de le faire.

M. Friesen: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je crois devoir faire une correction. Je n'ai pas parlé de syndicat. Je pense que le solliciteur général . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Voilà exactement ce qui arrive lorsque des députés se mêlent de corriger les faits.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÊCHES ET FORÊTS

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 5^e rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

M. DARLING—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition contenant 30,000 signatures qui ont été recueillies par les épouses des membres de l'unité de Huntsville de la Sûreté provinciale de l'Ontario. Ces épouses se trouvent présentement dans la tribune des visiteurs.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Cette pétition contient des noms de personnes d'un océan à l'autre et on y trouve en particulier un grand nombre de noms d'habitants de la Colombie-Britannique et du Québec. La pétition déclare que les soussignés sont fermement convaincus que la peine capitale constitue un moyen dissuasif raisonnable et efficace contre le meurtre d'agents de police et d'autres personnes au Canada. Les pétitionnaires appuient le